



**DEPAP4**  
**Bureau de l'action sociale**

2022/2023

Affaire suivie par :  
Claudine NEHOUA  
Tél : 02 62 48 13 15  
Mél : claudine.nehoua@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71 003  
97 743 ST-DENIS CEDEX 9

**ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 1  
PORTANT COMPOSITION DE LA  
COMMISSION ACADÉMIQUE  
D'ACTION SOCIALE**

LA RECTRICE, CHANCELIÈRE DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État,
- Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 2013 fixant le rôle et la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale,
- Vu la décision du comité départemental MGEN de la Réunion en date du 27 avril 2022,
- Vu les résultats des élections professionnelles en date du 08 décembre 2022,
- Vu les propositions des fédérations de fonctionnaires,
- Vu la proposition de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) en date du 01/04/2023,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

L' article 2 de l' arrêté du 08 février 2023 est modifié comme suit:

Sont nommés en tant que représentants des personnels à la commission académique d'action sociale:

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
FSU	Mme NEMBLY Clémence Expédite	M. OUMANA Jean-Odel
FSU	M. LAURENTI Antoine	M. MARCHETTI Pascal
UNSA EDUCATION	Mme NIFAUT-CHAVRIACOUTY Maryse	Mme DAUBIGNEY Mauricia
FNEC FP FO	Mme MARDAYE Géraldine	Mme FONTAINE Fabienne
SNALC	Mme GIGAN Carole	Mme SALVADOR Frédérique
SGEN-CFDT	M. MAILLOT Karl	M. DESPRES Laurent



Sont désignés en tant que représentants de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN):

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. BOYER Luc	Mle DELAISSER Daisy
Mme CHANFO Véronique	Mme DONZ Martine
M. CLAIN Patrice	M. GOUTTARD Stéphane
Mme LAURET Marie Evelyne	Mme LEGER Brigitte
M. PRUGNIERES Nicolas	Mme LOW HONG Véronique
M. TESSIER Fabien	Mme MIQUEL Brigitte

**Article 2:**

Les autres articles de l'arrêté du 08 février 2023 restent inchangés.

**Article 3:**

M. le secrétaire général de l'académie de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 4 avril 2023

Pour la rectrice et par délégation  
Le chef de Division des Elèves  
des Personnels Accompagnants  
et des Pensions

**SIGNÉ**

Jean-Pierre THEROSIET



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des Élèves, des Personnels  
accompagnants et des Pensions**